

## COMPTE-RENDU ASSEMBLEE PLENIERE SPPPI ESTUAIRE ADOUR 10 novembre 2023

### Participants à la réunion de l'assemblée plénière du SPPPI Estuaire Adour

#### Présents :

M. NOGAREDES – Sous-préfecture de Bayonne.  
M. DESCOINS – Sous-préfecture de Dax.  
Mme FERREIRA – Sous-préfecture de Bayonne.  
M. HAUSSER – Commandant de Port, Capitainerie.  
M. BERGÉ – Conseiller Régional, Délégué Ports et Aéroports, Région Nouvelle-Aquitaine.  
Mme NOGARO – Adjointe Développement économique, Économie Sociale et Solidaire, Commerce et Agriculture, Ville de Tarnos. Vice-Présidente en charge de la Transition écologique, de l'agriculture et des déplacements, Communauté de communes Le Seignanx.  
M. GONZALEZ – Maire, Ville de Boucau.  
M. MABILLET – Adjoint Transition écologique, Mobilité, Participation citoyenne, Ville de Tarnos.  
Mme DEQUEKER – Adjointe Environnement, Ville d'Anglet, Conseillère communautaire Communauté d'Agglomération Pays Basque.  
Mme BIRLES – Conseillère municipale, Ville de Tarnos.  
M. PAULY – Conseiller municipal, Ville de Bayonne.  
M. GUNSETT – Adjoint au Directeur Général des Services Techniques, Ville d'Anglet.  
M. JOUVE – Technicien Environnement, Ville de Tarnos.  
M. AGOSTINI – Adjoint sous-direction du Port de Bayonne, Région Nouvelle-Aquitaine.  
M. MARTY – Directeur Ports et Equipements, CCI BAYONNE PAYS BASQUE.  
M. LAJUSTICIA – Responsable Adjoint chargé de l'exploitation, CCI BAYONNE PAYS BASQUE.  
Mme ZION – Animatrice de la Convention de Partenariat de l'Estuaire de l'Adour, ADERA.  
Mme VETTARD - Chargée de mission stratégie et développement, Région Nouvelle-Aquitaine.  
M. DUBERT – Responsable Antenne Bayonne, DREAL Nouvelle Aquitaine UD64.  
M. BERTRAND – Ingénieur d'Etudes Sanitaires, ARS Nouvelle-Aquitaine.  
M. LUSSON – Directeur, ALKION TERMINAL BAYONNE.  
M. KHAMMOUNI – Directeur, TIMAC AGRO.  
M. GUIHARD – Directeur, MAISICA et Président PBA.  
Mme CHOUPAY – Directrice Usine Tarnos, TIMAC AGRO.  
Mme MELQUIOT – Responsable Développement durable, CELSA France.  
Mme CECCATO – Responsable Environnement DASSAULT AVIATION.  
Mme DELAVENNE – Présidente, Association IDEAL.  
M. BOTELLA – Président, Association des Habitants du Quartier St Bernard.  
M. CINGAL – Président, SEPANSO 40.  
M. ARDIACO – Représentant, ANGLET VERT OCEAN.  
M. VIDAL – Représentant, SOS Littoral Anglo.  
M. VALMASSONI – Représentant, SURFRIDER FOUNDATION.  
M. BILHERE – Représentant, ANGLET VERT OCEAN.  
Mme LEEUNBERGER – Représentante, CADE.  
M. VIGE – Représentant, ZIPADOUR.  
M. PUSSE – Représentant, ZIPADOUR.

#### Excusés :

Mme HARDOUIN – Présidente SPPPI Estuaire Adour.  
M. ROSAY – Sous-Préfet de Bayonne.  
M. BARON – Sous-Préfet de Dax.  
M. BAYLE – Représentant SEPANSO Sud Adour.

#### Animation SPPPI Estuaire Adour :

M. Valérie BÉDÈRE – ECOSCOPE.

## ORDRE DU JOUR

### Fonctionnement SPPPI Estuaire Adour

- Point sur les contributions 2024.
- Proposition de programme de travail et financement prévisionnel 2024.
- Modification de l'arrêt inter préfectoral à la suite de la fusion de 2 associations.

### Information sur le projet de fermes houlomotrices – Région Nouvelle-Aquitaine

- Avancement du projet.

### Schéma d'aménagement port aval – Région Nouvelle-Aquitaine

- Présentation du projet.

### Station de mesure de la qualité de l'air sous influence industrielle – SPPPI Estuaire Adour

- Plan de financement en cours de discussion.

### Observatoire des odeurs sur l'estuaire de l'Adour – SPPPI Estuaire Adour

- Propositions formulées à l'issue des GT et du Bureau.

Questions diverses ➤ Tableau de synthèse joint.

## Ouverture de la séance

### M. BERGE – Président de séance par intérim

Je vous prie d'excuser Monsieur le Sous-préfet de Bayonne et Madame la Présidente, retenus par des impératifs majeurs.

Je vais assurer la présidence de cette séance, même si cette position est inconfortable dans la mesure où la Région est propriétaire du port et a toujours préféré ne pas présider cette instance de concertation pour favoriser impartialité et neutralité des débats.

Je vous rappelle les sujets portés à l'ordre du jour et je passe la parole à Mme BEDERE pour le point sur le fonctionnement du SPPPI en 2024.

## Fonctionnement SPPPI Estuaire Adour 2024

### Mme BEDERE – Animation SPPPI Estuaire Adour

Comme chaque année, afin de pouvoir organiser la logistique des travaux à venir du SPPPI, nous avons sollicité les contributeurs historiques. Ils ont tous répondu favorablement à la poursuite du financement du fonctionnement du SPPPI pour l'année 2024.

 **Fonctionnement SPPPI 2024**

**Les recettes : 45600 €**

**ETAT → 10000 €**

**REGION NA → 10000 €**

**CAPB → 7000 €**

**CCI BAYONNE PAYS BASQUE → 5000 €**

**Communauté de Communes Le Seignanx → 3600 €**

**PORT BAYONNE AVENIR → 4000 €**

**ALKION + CELSA France + TIMAC AGRO → 6000 €**

**Les dépenses : 45600 €**

**Animation-Logistique → 43980 €**

**Comptabilité → 1440 €**

**Hébergement site internet → 180 €**

 **Fonctionnement SPPPI 2024**

### **Proposition de programme de travail**

**Bureau : 4 réunions – 1 par trimestre**

**Plénière : 2 réunions – 1 par semestre**

**GT : 6 réunions – 1 tous les 2 mois**

**CSS : 2 réunions**

**Réunion tél : 15 réunions ou plus en cas  
de besoin**

A l'écran, vous pouvez voir la proposition de programme de travail. La validation, ce jour, doit permettre de lancer la consultation pour l'animation logistique de l'année 2024. Nous proposons un aménagement permettant de faciliter l'organisation des réunions en adéquation avec les demandes et disponibilités des participants. Une plénière est remplacée par 3 GT.

**Y a-t-il des questions ? Une opposition à ce programme et son financement prévisionnel ?  
Je vous remercie.**

Nous vous informons également que l'arrêté interpréfectoral du SPPPI sera modifié pour faire suite à la fusion de 2 associations ADALA et AMIC en une nouvelle nommée Anglet Vert Océan.

**Y a-t-il des questions ? Une opposition à cette modification ? Je vous remercie.**

Nous avons également été informé du renouvellement de la demande de la part de SOS Littoral Angloy qui a été adressée aux 2 préfets, pour son intégration en qualité de membre du SPPPI. Monsieur VIDAL remet aux représentants des deux préfectures une copie du courrier adressé.

M. BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Précise que la modification concerne également la participation aux CSS.

M. VIDAL – SOS LITTORAL ANGLOY

Ajoute que la demande porte aussi sur l'intégration aux CSS.

## Projet houlomoteur

**M. BERGE, Mme ZION – Région Nouvelle-Aquitaine - ADERA**

Il s'agit d'un projet de longue haleine sur le potentiel énergétique houlomoteur identifié par le GIP Littoral Aquitain sur le Golfe de Gascogne en 2012.

L'étude de faisabilité est menée dans le cadre d'une convention partenariale regroupant la Région Nouvelle-Aquitaine, l'agglomération Pays Basque, la MACS, le Seignanx et le Département des Landes.

L'objectif est de récupérer l'énergie mécanique de la houle et de la transformer en électricité. Il s'agit de travailler ensemble sur les enjeux du territoire en partageant les compétences et la Maîtrise d'ouvrage selon les axes étudiés.

Nous traitons aujourd'hui l'axe 1 sur le département des Pyrénées Atlantiques qui sera décliné prochainement sur les Landes.

L'énergie houlomotrice est étudiée depuis une dizaine d'années. C'est la seule énergie dont on dispose localement. On a l'avantage d'avoir le port de Bayonne qui est un élément essentiel pour faire émerger et développer une filière.

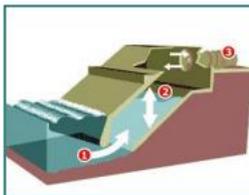
Le partenariat actuel, mise en place en 2019, vise à étudier la faisabilité d'une ferme houlomotrice sur le territoire. Le groupement présente toutes les compétences nécessaires au projet.

Pour l'examen des technologies, plusieurs critères ont été fixés notamment :

- la réversibilité du projet,
- la mise en veille en cas de tempête,
- les impacts environnementaux,
- les impacts visuels (<10m).

363 TECHNOLOGIES INTERNATIONALES RECENSÉES AU DÉBUT DU PROJET (2020)

3 FAMILLES PRINCIPALES

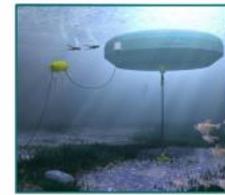


Colonnes d'eau oscillantes



Flotteurs

Hauteur max : 20 m



Systèmes immergés

Niveau de maturité :

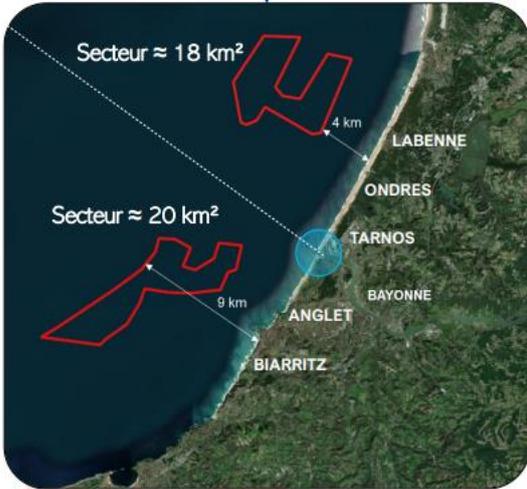
TRL (Technology Readiness Level)	Etape
2 - 3	Conception
4 - 5	Test en bassin
5 - 7	Test en mer
7 - 8	Démonstration full scale en mer
8 - 9	Ferme pilote

Peu représentées car pas de technos encore commercialisées.

Le choix de la zone de 2km<sup>2</sup> s'est opéré par planification spatiale marine, avec des investigations menées sur tous les paramètres préalablement définis. 18 critères excluants ont été examinés.

### 3 Résultats

Une fois les critères minimisés ou exclus



### 3 Résultats

Une fois les critères minimisés ou exclus



La prochaine étape est l'étude juridique, avec une AMO, pour comprendre comment on peut se lancer sur un tel projet. On aura à examiner divers points essentiels notamment :

- le portage juridique,
- les financements,
- l'intégration des collectivités sur la production d'électricité.

On a adressé à RTE les résultats de nos études pour connaître les modalités et contraintes techniques concernant notamment le raccordement, le câblage sous-marin et son atterrissage, et le potentiel de production.

On vient de se lancer également dans le débat public, CNDP, portant sur le futur document stratégique de façade. On souhaite intégrer les projets houlomoteurs comme énergie marine renouvelable pour apparaître dans les feuilles de route de l'Etat et dans ses actions opérationnelles.

Mathieu BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Les zones ont été choisies par les collectivités en fonction des contraintes étudiées. 4 zones avaient été identifiées comme favorables, localisées de 3 à 7 km du rivage. La zone la plus éloignée a été retenue, malgré les surcoûts en termes de contraintes technico-économiques, afin d'éviter toute pollution paysagère et de coactivité. On a réalisé des simulations photographiques qui ont révélé qu'en dessous de 10m, l'impact visuel est quasi nul.

La méthodologie a été progressive, axée sur l'étude de toutes les contraintes, excluant tout conflit d'usage (surf, pêche, etc.), à l'inverse de ce qu'on a pu voir pour le développement de l'éolien.

On a proposé d'étendre nos investigations sur la zone landaise, ce que nous engageons à présent avec l'accord des collectivités concernées.

Le potentiel identifié en termes de capacité de production sur une zone de 2km<sup>2</sup> correspondrait à une moyenne de 10% (max 30% annoncé par un seul constructeur) de la consommation de l'agglomération Pays Basque (sachant que la consommation annuelle en électricité de la CAPB est de 1700 GWh/an).

Le Port de Bayonne s'investit sur ce projet pour le mix énergétique mais aussi parce qu'il y a une filière productive de haute qualité à développer sur le Port de Bayonne. Elle correspond précisément au type de nouvelle activité que l'on souhaite développer notamment sur la zone Saint-Bernard.

Christian BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

En synthèse, la hauteur maximale serait de 15m et la distance de 7500m.

Mathieu BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

La hauteur maximale imposée est de 10m.

M. ARDIACO – ANGLET VERT OCEAN

Combien de turbines seraient positionnées sur la zone ?

Mme ZION – ADERA

Les technologies proposées sont très diverses et peuvent aller de 1 à plusieurs centaines de technologies. On ne peut pas faire de moyenne. Sur l'étude de cas proposée, on a eu des réponses très variées selon la technologie développée. On a, par exemple, un constructeur qui annonce 13 MW de production avec 1 seule machine.

Georges CINGAL – SEPANSO

Sur le sujet de la sécurité, on a pu voir un accident d'un navire percutant un projet expérimental. Comment avez-vous traité cette problématique ? Quelles surfaces seront nécessaires pour les emprises des ateliers à terre ?

Mme ZION - ADERA

L'accident que vous évoquez s'est produit sur des études tests d'une technologie portugaise datant de plusieurs années (Pelamis). Depuis, les technologies ont beaucoup évolué sur l'aspect sécurité, mise en veille lors des tempêtes, et décrochage des technologies notamment. A ce jour, le droit français n'a pas intégré le balisage des futures fermes houlomotrices. On se cale donc sur le droit éolien. Chaque module serait balisé, ou les limites de la ferme. C'est un travail que nous menons entre autres, avec la DDTM. Pour la maintenance, nous avons demandé aux constructeurs répondant à l'étude de cas de préciser les fréquences et modalités de maintenance. Le besoin en foncier pour les ateliers n'est pas très important du fait du faible volume des modules. La plupart des manutentions se font sur site. Les modules sont revus à terre environ tous les 5 ans.

Mathieu BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

J'ajoute que la filière houlomotrice ne verra le jour que si nous avons des garanties sur la sécurité, en particulier la robustesse et la résistance aux tempêtes. C'est le premier frein au développement de cette filière.

Concernant le foncier, on a présenté, en plénière SPPPI l'an dernier, les futurs aménagements sur la zone Saint-Bernard qui avaient été réservés aux technologies à forte valeur ajoutée, en

cohérence avec la proximité urbaine. On envisage une zone de maintenance entre 3 et 5 ha mais on a un potentiel d'une vingtaine d'hectares pour un potentiel développement de la filière industrielle.

Michel BOTELLA – AHQSB

L'association des habitants du quartier Saint-Bernard accueillera favorablement ces projets à la place des stockages de pulvérulents et empoussiérant comme la tourbe.

Il est intéressant de voir l'avancement de ce projet. On sait que cette production n'est pas évidente. D'autres projets avancés ont été annulés comme à Audierne. On peut considérer que ces installations ne vont pas gêner les touristes. En Californie, les surfeurs ont composé avec des plateformes offshores d'extraction de pétrole brut.

Il est important d'envisager l'arrivée du câble et le positionnement du transformateur. Rappel des difficultés d'implantation de celui de Mouguerre vis-à-vis des riverains.

Il aura été certainement considéré le tracé du câble et l'activité de la drague.

Je reviens à la connaissance que vous évoquiez au début de l'étude, concernant la qualité de l'eau. Je rappelle notre demande de contrôle entre le Bec du Gave et l'embouchure de l'Adour. C'était un projet de l'UPPA en 2004, repris par le préfet des Landes, M. GUYOT en 2008, et qui a été rejeté finalement par la politique locale. Nous demandons d'être cohérent. On ne peut pas répondre à cette demande par un « ce n'est pas prévu » et ici nous dire qu'on prend en compte la connaissance de la qualité de l'eau.

Mathieu BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Nous présentons aujourd'hui l'axe 1 de ce projet mais nous pouvons également prévoir de présenter l'ensemble des travaux de l'axe 2 notamment concernant la qualité de l'eau, les émissaires, etc.

On a toujours été favorable à la plus grande transparence, notamment sur l'ensemble des facteurs qui pourraient venir dégrader la qualité de l'eau. Les rejets des installations portuaires sont contrôlés. Il est plus facile d'incriminer les activités industrielles mais elles ne sont pas obligatoires responsables de la mauvaise qualité de l'eau. On est pour la transparence la plus poussée et c'est pour cela qu'on a ajouté cet axe de progrès. On pourra présenter nos travaux de manière complémentaire.

Marie ZION – ADERA

La convention de l'estuaire de l'Adour est multi partenariale ce qui permet de travailler sur ces sujets hors compétences individuelles de chacun.

Concernant l'acceptabilité d'un projet houlomoteur par les parties prenantes, nous sommes conscients des difficultés et des potentielles levées de boucliers et cela nous amène à travailler très en amont.

Jean VIDAL – SOS Littoral Angloy

Quel sera l'impact de la houle modifiée sur le littoral ? Quelles exigences allez-vous fixer ?

Marie ZION – Région Nouvelle-Aquitaine

Les modélisations montrent que l'impact est négligeable sur la houle (- 1cm sur une houle de Hs = 2m) en ayant modélisé un cas totalement irréalisable (un mur de 2 km de long, du fond à la surface). On est situé à près de 8km du littoral. La houle se reforme entre la ferme et la côte. On fera de nouvelles modélisations plus poussées avec le projet définitif lié à la technologie retenue. On a imposé plusieurs critères (hauteur, repli, réversibilité, robustesse, colonisation). On posera également la question de l'impact acoustique et de la limite acceptable en cas de modification de la hauteur de la houle.

Le projet, unique sur le territoire, sera au cœur des débats lors des ateliers CNDP « La mer en débat » qui se tiennent à partir du mois de novembre (novembre – avril 2024).

Mathieu BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Alors que le modèle économique de l'éolien domine aujourd'hui, nous faisons le pari de l'EMR houlomoteur, en anticipant au maximum. On est la seule zone en France et en Europe, avec tous ces critères dérisqués. Cela reste une prospective et on n'a pas de certitude sur sa réalisation. En

revanche, on est certain que l'énergie de la houle est disponible tout le temps (ou quasiment) contrairement aux autres sources. On espère voir sortir quelques bouées dans les prochaines années et une première ferme d'ici 2030.

Valérie BEDERE – SPPPI Estuaire Adour

Je vous propose que nous fassions un nouveau point d'avancement dans un an en plénière du SPPPI.

Mathieu BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Autre sujet, de la même manière qu'on vous avait présenté les projets d'aménagements pour la zone Saint-Bernard, on a mené un travail, au sein du comité stratégique du port de Bayonne qui rassemble l'ensemble des collectivités territoriales (communes, départements, EPCI), le délégataire (CCIBPB) et les services de l'Etat, pour envisager les aménagements du Port de Bayonne et les destinations qu'on leur donne, toujours en lien avec le Schéma d'Aménagement de 2013 qui avait été voté à l'unanimité. Depuis 3 à 4 ans, on a affiné le maillage foncier de ces aménagements. Après le secteur Saint-Bernard, on va vous présenter les travaux menés sur le secteur Port Aval de Tarnos et Boucau.

Sandra VETTARD – Région Nouvelle-Aquitaine

Je vais vous présenter, de manière synthétique, les grandes orientations du schéma Port aval. Cf éléments de la diapositive ci-dessous).

**Rappel du SDA 2013 sur Port Aval**

*Reflexions spécifiques liées à la mission*

- La définition des modalités d'organisation et valorisation des fonciers multipropriétés du secteur Port Aval en lien en particulier avec les projets d'extension des Industriels.
- La définition des modalités d'aménagement et d'optimisation de l'ensemble des dessertes du secteur Port Aval :
  - Sur le plan maritime dont le recul de l'actuelle RD85 pour augmenter la surface des arrières-quais de Tarnos ;
  - Sur le plan ferroviaire avec l'accès et le bouclage ferroviaire du secteur Port Aval et l'installation d'une cour moderne de marchandises ;
  - Sur le plan routier avec la desserte interne viaire du secteur Port Aval et son bouclage.
- La nécessaire intégration environnementale des aménagements à l'échelle stratégique du grand territoire du port.

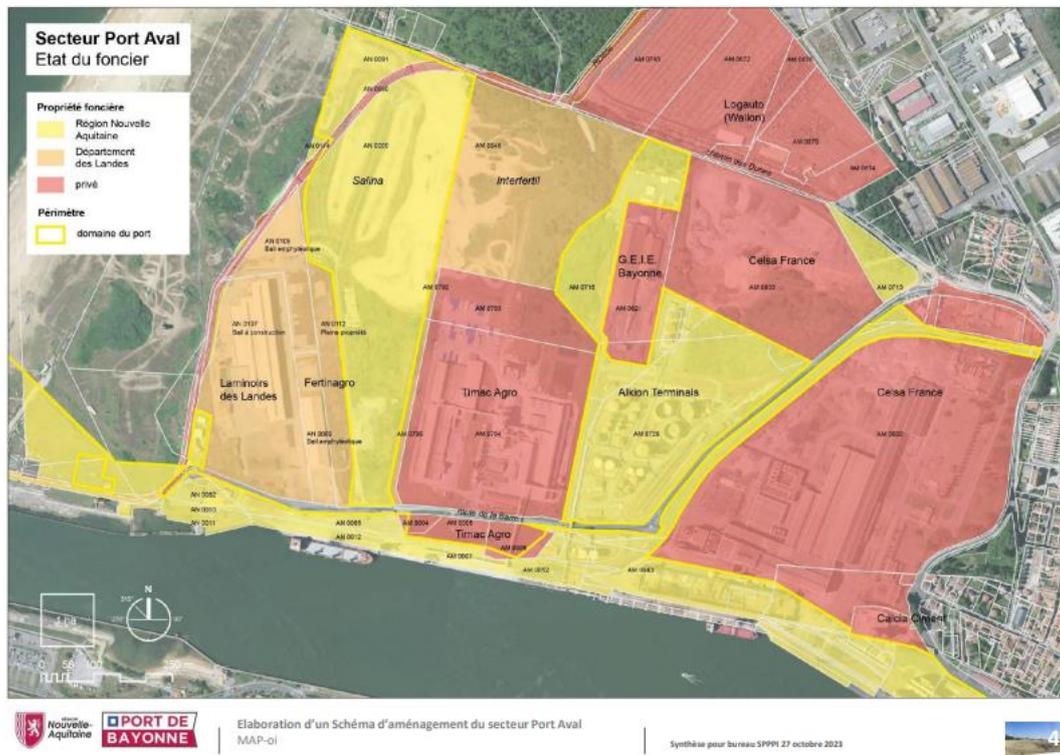
Elaboration d'un Schéma d'aménagement du secteur Port Aval  
MAP-01

Synthèse pour bureau SPPPI 27 octobre 2023

En préalable à l'analyse des besoins, nous avons identifiés, pour ce secteur portuaire :

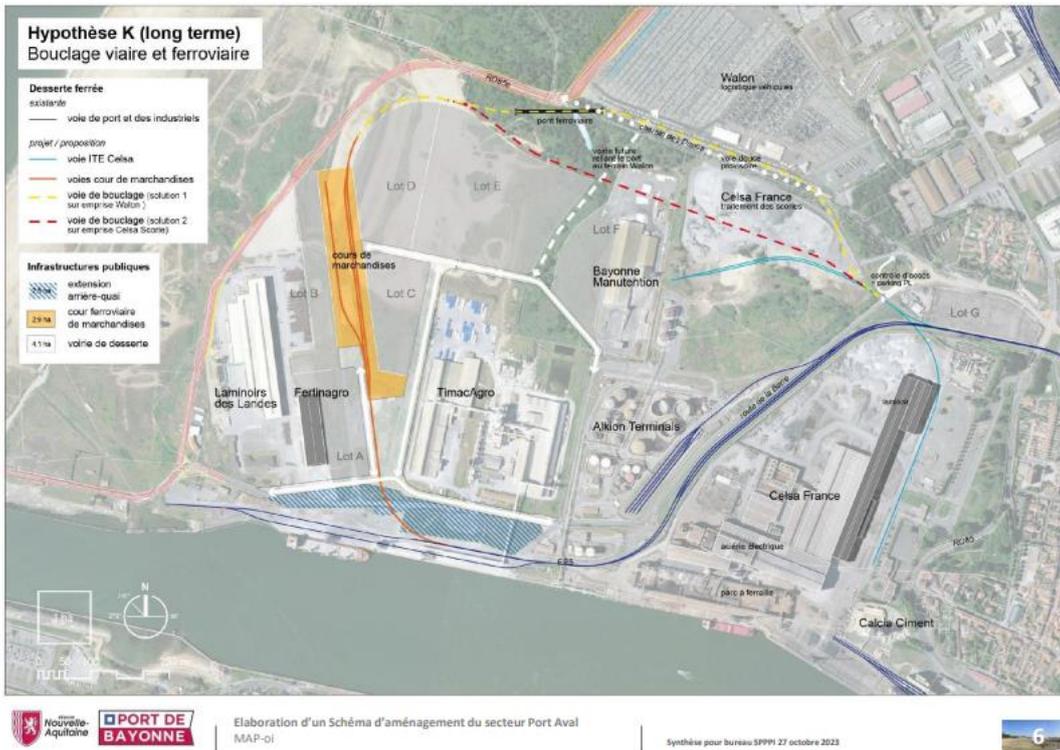
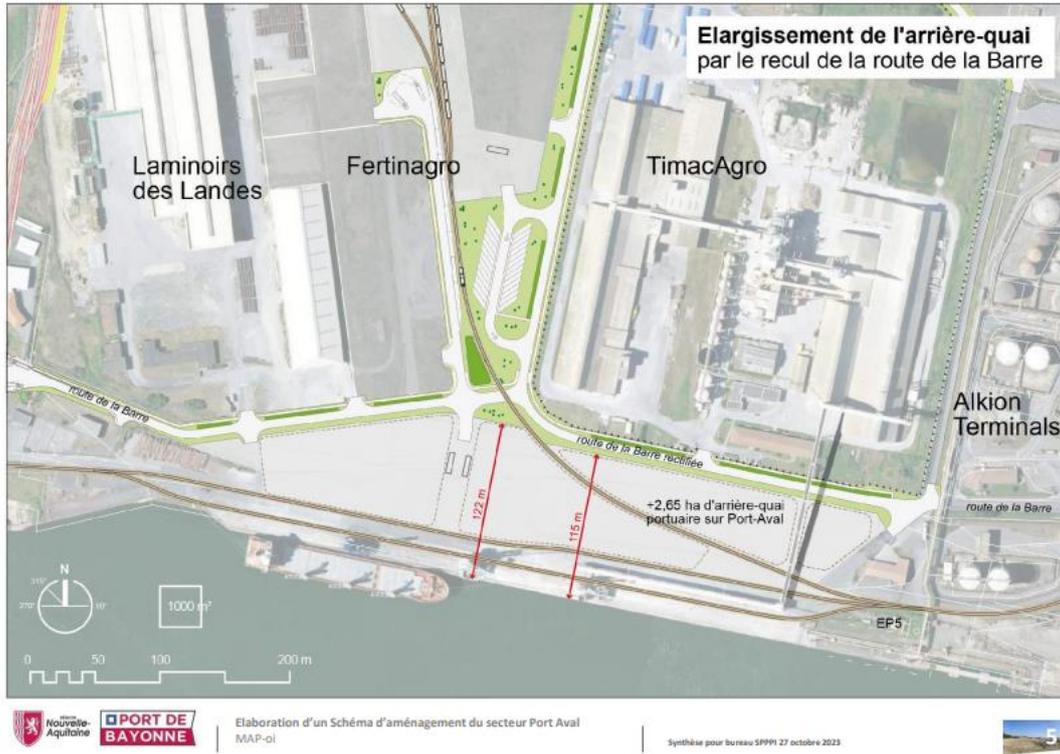
- des atouts :
  - o le plus important trafic portuaire et lieu de transformation de la majeure partie des marchandises transitant par le Port,
  - o le meilleur linéaire de quai avec des tirants d'eau très importants,
  - o un très bon accès ferré et routier,
  - o du foncier disponible sur d'anciennes friches industrielles.
- quelques faiblesses aussi :
  - o l'étroitesse des terrepleins portuaires qui pose une difficulté pour le stockage des marchandises qui transitent par bateaux,
  - o la route qui coupe les flux de marchandises entre les quais et les sites industriels à l'arrière.

En termes de propriétés foncières, on est dans une situation de puzzle qui ne facilite pas la réalisation des projets d'aménagement du fait de la diversité des acteurs en présence.



Il faut souligner l'importance des travaux qui sont menés actuellement pour la construction de la voie de contournement qui permettra de faire de l'actuelle route de la barre une voie exclusivement portuaire et améliorera la sécurité des manutentions internes au port.

Dès 2013, les grands enjeux en termes de desserte trimodale routière étaient d'approfondir les quais en reculant la route de la barre, de réaliser le bouclage ferroviaire et d'assurer le bouclage et la desserte viarie à l'intérieur du port. De tels équipements permettront d'augmenter la sécurité, la compétitivité logistique du port et d'aménager les fonciers en arrière quais pour les entreprises.



On voit dans les deux diapos ci-dessus, le traitement des enjeux :

- élargissement des quais,
- création de nouvelles dessertes,
- bouclage ferroviaire et cour ferrée de marchandises,
- création d'un contrôle d'accès en entrée du port,
- découpage en lots tenant compte de l'analyse des besoins.

Pour compléter, l'atterrissage du câble du projet houlomoteur sera intégré à ce secteur. La voie douce sur le chemin des Dunes est également prise en compte.

La représentation ci-dessous donne une vision macro de la stratégie. Il faudra compléter la connaissance du secteur pour adapter le parti et l'orientation d'aménagement. Les études préalables de faisabilité et d'opportunité vont s'ouvrir en s'appuyant sur ces bases.

Michel BOTELLA – AHQSB

Le bouclage de la voie ferrée est une revendication importante qui s'était révélée lors de la sollicitation par Yara pour l'exportation de nitrate d'ammonium. A cette époque, Philippe IVANDEKICKS de LBC avait été sollicité pour utiliser la locomotive présente sur son site, ce qui avait été refusé par le CHSCT. M. BOTTENE pour le projet laminoir Beltramme s'était montré favorable au bouclage voie ferrée mais il y avait une problématique de propriété de terrain.

L'aménagement en cours de la voie de contournement est une réalisation, semble-t-il, positive par son circuit et dont il y aura à apprécier au bout l'aménagement moderne des toilettes et la gestion des eaux usées.

Mathieu BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Toute la démarche vise à permettre de simplifier la situation foncière pour faciliter la réalisation des projets.

Le schéma ci-dessus montre les propriétés des différentes parcelles. Le rectangle en question (terrains Salina) est propriété de la Région. J'en profite pour souligner que nous n'avons pas hésité à renoncer à 2ha à vocation industrielle pour permettre la réalisation de la voie de contournement. Par ailleurs, dans le dialogue avec la commune de Tarnos, nous avons clairement affirmé qu'il n'y aurait pas de nouveau site SEVESO sur la zone.

Je remercie M. BOTELLA, acteur local, citoyen, défendant la préservation de l'environnement et qui connaît l'histoire, de reconnaître la qualité et la pertinence de cette voie de contournement dans une logique de sécurisation et non de développement à tout prix.

Michel BOTELLA – AHQSB

Concernant l'intérieur de la zone industrialoportuaire il y a nécessité de traiter la question essentielle des eaux pluviales. Je ne doute pas qu'à l'occasion des futurs aménagements, les réseaux seront repris et mis en conformité.

Mathieu BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Au moment de la mise en place de ce projet, on a été sollicité par le maire de Tarnos pour traiter la question de l'assainissement. Bien qu'elle ne soit pas de notre compétence, on a pu identifier la piste de crédits du CPER pour participer à ce chantier.

Francis GONZALEZ – Ville de Boucau

Nous sommes totalement favorables à ce nouveau périmètre qui permet de sécuriser la zone portuaire et industrielle.

Je pense qu'il faudra aussi penser à mettre un peu d'agrément sur la partie très populaire de la Digue.

Mathieu BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Les aménagements dans le cadre du Plan Plage à venir apporteront une grande qualité au secteur de la Digue.

J'ajoute aussi que par la requalification de ces anciennes friches industrielles, nous économisons du foncier dans la logique du ZAN qui va s'appliquer. On constate aussi que les deux derniers sites industriels ont été faits dans des normes exigeantes et ne donnent pas lieu à des plaintes.

Valérie DEQUEKER – Ville d'Anglet

Le bâtiment de la CCI et celui d'Escale Adour vont-ils être maintenus alors que les accès vont être limités ? La mise à jour du PPRT est-elle prévue suite à ces modifications ?

Francis GONZALEZ – Ville de Boucau

J'ai une question concernant l'accès à l'association des marins qui accueille parfois des membres extérieur à l'activité portuaire.

Mathieu BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Il y aura un contrôle d'accès avec des consignes pour les adhérents.

Le PPRT est de compétence Etat. A ce stade, on est dans le cadre d'un schéma. On n'a pas de projet ciblé qui entrainerait une modification du PPRT mais la réflexion globale sur le programme des aménagements se poursuit et vérifiera la nécessité d'une modification en lien avec l'Etat..

Georges CINGAL – SEPANSO

Je suis surpris des affirmations de M. BERGE concernant l'absence de nuisances provenant du site CELSA alors qu'en février 2023 le tribunal administratif de Pau, enjoignait les préfetures d'interdire un certain nombre de rejets sous délai de 6 mois.

Mathieu BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

J'ai parlé du laminoir et non pas de l'aciérie. J'ai bien évoqué les nouvelles unités construites sur le port. Je n'ai jamais dit et vous ne m'entendez jamais dire qu'il n'y a pas de nuisance sur le port de Bayonne. Il peut y avoir aussi des accidents de pollutions. Par rapport aux arrêtés, nous avons demandé à l'Etat de vérifier leur bonne adéquation.

Je faisais simplement remarquer, que, quand aujourd'hui on crée de nouvelles unités industrielles sur le port de Bayonne, en appliquant de nouvelles normes, qui vont au-delà du réglementaire comme ça a été le cas pour les 2 laminoirs, on arrive à réduire les nuisances en période de production normale. Il faut savoir que le respect de ces normes a représenté un surcoût important pour les industriels, dans l'objectif de rendre les activités compatibles avec la proximité de la ville, notamment celle d'Anglet. Dans le cadre du comité stratégique territorial, on a aussi produit un cahier des charges pour les sites industriels.

Jean-Claude ARDIACO – ANGLET VERT OCEAN

Ne perdez pas de vue que le laminoir de CELSA fonctionne à partir des billettes issues de l'aciérie. A partir du moment où vous fabriquez sur le laminoir, vous augmentez la production de l'aciérie et les pollutions qui vont avec.

Mathieu BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

L'activité laminage se faisait en Corogne. Son implantation sur le site de Boucau n'a pas augmenté la production de l'aciérie. Dans les faits, on n'est pas sur une logique d'augmentation mais plutôt d'économie circulaire. De plus le fait de laminier à chaud abaisse très fortement l'émission de CO2. En ce qui concerne les émissions signalées par le TA, c'est à l'Etat de répondre et vous pouvez compter sur nous, en collaboration avec les interlocuteurs du site industriel, et je souligne qu'aujourd'hui, nous avons des interlocuteurs, nous poursuivrons dans une démarche d'amélioration. Nous croyons en l'écologie industrielle et l'économie circulaire. Le modèle n'est pas parfait mais il est ancré dans le XXIe siècle.

## **Projets SPPPI Estuaire Adour 2024**

**Station de mesure de la qualité de l'air**

**Observatoire des odeurs**

**Mme BEDERE – Animation SPPPI Estuaire Adour**

Concernant la station de mesure de la qualité de l'air sous influence industrielle – SPPPI Estuaire Adour, le plan de financement est en cours de discussion avec les structures susceptibles d'y contribuer.

Vous pouvez voir à l'écran les éléments prévisionnels avec une répartition potentielle. En complément du précédent projet présenté en bureau du SPPPI, nous avons obtenu la position de la DREAL NA sur le principe de financer 30% du fonctionnement sur les 5 années relatives au PRSE4.

Le tableau ci-dessous est une maquette, une proposition sur laquelle nous avons reçu quelques accords de principe. Il nous reste à solliciter officiellement les contributeurs potentiels. La projection est hypothétique à ce stade.



## Station de mesure de la qualité de l'air sous influence industrielle

- Plan de financement en cours de discussion.

STATION MESURE QUALITE AIR	
INVESTISSEMENT	116000
FONCTIONNEMENT	39449
	24090
	63539

		2024	Annuel/2025-2034
RNA	100%	116000	x
ETAT	47%	29863,33	x
CAPB	15%	9530,85	x
Le Sx	8%	5083,12	x
Bayonne	7%	4447,73	x
Anglet	7%	4447,73	x
Boucau	7%	4447,73	x
Tarnos	7%	4447,73	x
CCI + IND	2%	1270,78	x

### Y a-t-il des questions, des commentaires ?

Francis GONZALEZ – Ville de Boucau

La Ville de Boucau participera à cette action. En revanche, je souhaite proposer que les montants soient ajustés au prorata de la taille de la population car les budgets ne sont pas les mêmes dans les 4 communes. Je soumets cette proposition à votre sagacité pour une contribution équitable.

Valérie DEQUEKER – Ville d'Anglet

La ville d'Anglet a déjà prévu cette somme. Je suis contente de voir que les industriels reviennent dans le plan de financement. Il y a déjà des différences entre CAPB et Seignanx. Je suis plutôt favorable au maintien d'une part de même niveau.

Valérie BEDERE – SPPPI Estuaire Adour

La CCI et les industriels ont toujours été mentionnés dans le plan de financement. La CCI a donné son accord de principe avant la réunion de bureau du 27 octobre. Lors du tour de table, en séance les industriels avaient mentionné qu'ils n'étaient pas porteurs de cette demande et qu'ils avaient déjà des obligations les conduisant à investir dans leurs systèmes de contrôle de la qualité de l'air. Je précise également que les communes ne sont pas sollicitées dans le cadre du fonctionnement du SPPPI, que la répartition CAPB et Seignanx est exactement de même niveau dans les deux plans de financement (Station/Fonctionnement).

Marc MABILLET – Ville de Tarnos

La Ville de Tarnos soutient la proposition de M. le maire de Boucau, pour une répartition équitable au prorata des populations. Je confirme que, bien évidemment, nous participerons à ce dispositif.

Christian BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Je souhaiterais que sur le PV on joigne le tableau qui mentionne la totalité des paramètres à mesurer.

Polluants mesurés <b>EN PRIORITE</b>	Matériels
Particules grossières PM <sub>10</sub>	Analyseur automatique
Particules fines PM <sub>2,5</sub>	Analyseur automatique
Oxydes d'azote (NOx)	Analyseur automatique
Ammoniac (NH <sub>3</sub> )	Tubes à diffusion (1 site, 8 prélèvements d'1 semaine)
Hydrogène sulfuré (H <sub>2</sub> S)	Analyseur automatique => <b>par tubes à diffusion</b> (1 site, 8 prélèvements d'1 semaine)
Métaux lourds : (As, Cd, Co, Cr <sub>total</sub> , Cr <sub>VI</sub> , Cu, Mn, Ni, Pb, Sb, Se, Zn, V)	Préleveur séquentiel (1 site, 8 prélèvements d'1 semaine) Jauge de dépôt (retombées) (1 site, 4* 1 mois)
HAP : Naphtalène	Tubes à diffusion (1 site, 8 prélèvements d'1 semaine)
COV : COV <sub>total</sub> , BTEX, styrène	Tubes à diffusion (1 site, 8 prélèvements d'1 semaine)
Dioxyde de soufre (SO <sub>2</sub> )	Analyseur automatique

Polluants mesurés en <b>OPTION</b>	Matériels
COV : Méthylmercaptan, sulfure de diméthyle	Tubes à diffusion (1 site, 8 prélèvements d'1 semaine)
Dioxines furannes :	Préleveur séquentiel (1 site, 4 prélèvements d'1 semaine) Jauge de dépôt (retombées) (1 site, 4* 1 mois)

Anglet Vert Océan émet un satisfecit à la suite qui a été donnée à cette demande. J'espère qu'on ne va pas continuer pendant des années à réfléchir sur le positionnement, etc. A la prochaine plénière, on pourrait avoir un calendrier et des échéances.

Valérie BEDERE – SPPPI Estuaire Adour

La note actualisée par Atmo mentionnant les paramètres a été jointe à l'invitation et sera également annexée au compte-rendu. Après validation du plan de financement, nous avancerons sur l'établissement de la convention et nous pourrons finaliser les conditions de mise en place courant 2024. Toutes les évolutions et le planning de réalisation seront présentées en plénière.

M. BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

J'exprime également un satisfecit. On a eu l'impression de patiner après le covid. La publication des résultats de l'étude de zone a pris du retard et cela a pu engendrer un sentiment d'inaction. Il fallait digérer les travaux antérieurs avant de passer à ce projet. Je constate que depuis une dizaine d'années, à chaque fois qu'on va vers une logique de transparence, l'ensemble des acteurs est présent pour financer les projets, notamment la Région pour prendre en charge 100% des investissements. Je me réjouis que la CCI et les industriels soient dans le tour de table, symboliquement c'est important. Cet aboutissement est le résultat de travaux en transparence, avec l'ensemble des parties prenantes au sein du SPPPI, même si parfois les échanges sont houleux, ils nous conduisent à prendre les bonnes décisions. Je salue aussi l'intérêt et la force de la participation de l'Etat qui s'engage sur un financement pluriannuel pour participer au

fonctionnement de cette station. C'est un geste fort, comme l'avait été la prise en charge intégrale, par l'Etat, du financement des phases 1 et 2 de l'étude de zone.

Michel BOTELLA – AHQSB

On avait ciblé les dioxines et furanes qui avaient été retirés puis réintégrés. Je rappelle que l'étude de zone s'est inscrite, en point de départ, dans le PRSE2. Nous avons pu porter ce projet dans le cadre des ateliers du PRSE4 pour obtenir de l'Etat une cohérence de continuité à la suite de l'étude de zone, la station étant une marche supplémentaire franchie pour la connaissance de l'environnement. Nous soutenons la demande de M. GONZALEZ. Les contribuables participeront au travers des communes. Nous affirmons l'importance du lien santé-environnement. Nous maintenons la demande d'information sur le lien entre pollution et santé pour les populations. La station de mesure n'a de sens que si on fait ce lien.

Valérie BEDERE – SPPPI Estuaire Adour

C'est effectivement grâce au soutien, à la suite de la demande des associations, notamment du sous-préfet M. Le Moing Surzur, de la présidente Mme HARDOUIN et de M. BERGE pour la Région, que nous parvenons à concrétiser ce projet de station. J'anticipe sur les questions diverses en précisant que, même si vous n'obtenez pas la réponse aux demandes d'informations sanitaires, les services de l'Etat ont largement contribué au processus d'élaboration de la station et poursuivent dans la recherche et l'obtention des financements. C'est effectivement une avancée majeure dans l'amélioration de la connaissance de l'environnement. On peut prévoir que, grâce aux données collectées, nous serons en mesure de solder ou de renouveler certaines des questions qui sont sans réponse à ce jour.

Patricia LEUENBERGER – CADE

Je ne me sens pas responsable de la mauvaise qualité de l'air industriel. Je ne suis pas d'accord avec la participation du contribuable.

Valérie BEDERE – SPPPI Estuaire Adour

Sans refaire l'historique de nos travaux, auxquels la plupart des membres ont contribué, il faut rappeler que l'étude de zone n'a révélé aucune problématique concernant la qualité de l'air industriel. On a donné suite à une demande d'amélioration de la connaissance pour répondre à une inquiétude des riverains. On crée un outil qui doit nous permettre d'avoir des données complémentaires à partir desquelles il sera possible de tirer des conclusions.

Nous allons retravailler la proposition en intégrant la demande des élus.

### **Y a-t-il une opposition à cette proposition ? Je vous remercie.**

Concernant la proposition d'observatoire des odeurs sur l'estuaire de l'Adour qui avait été formulée par Atmo suite à notre sollicitation, les discussions en GT et en Bureau convergent en 3 points :

- Ce projet n'est pas prioritaire au regard de la station de mesure de la qualité de l'air qui exige un engagement financier à 5 ans minimum.
- Il peut être étudié la mise en place d'un outil léger et facile à mettre en œuvre dans les conditions de fonctionnement actuel du SPPPI.
  - o Intégrant l'ensemble des nuisances (odeurs, bruit, poussières, autres)
  - o Permettant la réponse directe des industriels.
  - o Produisant automatiquement les statistiques sur l'ensemble des éléments (alertes et réponses).
- Cette évolution éventuelle doit s'intégrer au fonctionnement actuel sans augmentation des contributions.

### **Y a-t-il des questions ? Une opposition à ces réflexions ? Je vous remercie.**

**Questions diverses****Mme BEDERE – Animation SPPPI Estuaire Adour**

Pour les questions diverses, comme il avait été demandé par M. le sous-préfet de Bayonne lors de la dernière plénière, j'ai recensé les questions posées cette année dans un tableau mentionnant les services concernés, les réponses apportées ou les travaux en cours.

Je vous propose de cibler les questions qui n'ont pas été traitées avant cette réunion.

Christian BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Je reviens sur la question des nuisances sonores. Sans jeu de rôle, ANGLET VERT OCEAN continue de dénoncer les nuisances sonores provenant de l'usine CELSA. Nous demandons la production des rapports d'analyse et de suivi des services de l'Etat.

Parallèlement, l'industriel pourrait effectuer des recherches pour diminuer ces nuisances. On ne peut pas continuer à supporter 70dB à 1h du matin même si c'est au-delà de 1500m de l'usine.

Valérie BEDERE – SPPPI Estuaire Adour

Effectivement, Mme MELQUIOT avait confirmé que nous pourrions avoir accès aux documents relatifs au bruit.

Natacha MELQUIOT – CELSA France

Comme l'an dernier, la CSS sera le lieu de présentation de ces éléments.

Valérie BEDERE – SPPPI Estuaire Adour

La prochaine CSS se tient le 8 décembre. L'AMIC est déjà intégrée dans la CSS. Je confirme que vous serez invité.

Christian BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Je reviens sur la qualité des eaux. Je précise que la mauvaise qualité des eaux déborde le cadre du SPPPI et de la zone industrialo-portuaire.

Il y a cinq ans j'ai commencé à dénoncer le rejet direct des eaux usées en aval du Pont Saint-Esprit. Le sous-préfet répondait que ce n'était pas possible. Or, il y a 6 mois la Ville de Bayonne me remerciait et prétendait qu'elle ne savait pas. J'interrogeais alors sur la situation en aval du Pont Rouge et on me répondait qu'il n'y avait pas de réseau sur cette portion. C'est faux. Les entreprises et artisans rejettent directement leurs eaux usées à l'Adour. Je réaffirme qu'il y a des rejets anormaux encore en 2023. Nous demandons que les villes et la CAPB se penchent sérieusement sur le problème.

M. BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Je vais vous répondre en tant qu'élu de la ville de Bayonne.

Je ne suis pas sûr qu'il y ait eu une négation puisque la CAPB a travaillé sur la station d'épuration de Saint-Bernard qui était sous-dimensionnée. Des travaux ont été réalisés pour la mettre en conformité et anticiper le développement. Ces travaux sont de la compétence de l'agglomération. Je pense que tout est fait au regard des capacités financières du moment et des enjeux. On a une problématique de surverse notamment en période estivale et de fortes pluies. Il y a eu une vraie prise de conscience même si on peut regretter que cela ait pris du temps.

Christian BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

En matière de santé, nous maintenons la demande d'une étude sanitaire dans la zone de l'estuaire de l'Adour et d'une cartographie des pathologies.

Enfin, nous demandons une explication de la levée de terre constatée au quai Armand Gommès.

Pascal AGOSTINI – Région Nouvelle-Aquitaine

La Région mène des travaux pour la construction du quai Gommès. Le chantier a consisté à démolir l'ancien quai et à reconstruire un nouveau quai à l'équivalent du quai Castel réalisé en 2014. On a récupéré les produits de démolition de l'ancien pour le nouveau. Certains de ces produits n'avaient pas un niveau de qualité de portance et géotechnique suffisant. 2800t ont été évacuées vers des centres agréés.

Christian BILHERE – ANGLET VERT OCEAN

Il y a un stockage couvert d'une bâche noire.

Freddy LAJUSTICIA – CCI Bayonne Pays Basque

Il s'agit du remblai du quai qui a été couvert pour éviter les envols de poussière et le développement de végétation. C'est un stockage temporaire qui va être réutilisé.

Marie ZION – ADERA

Le remblai est en attente pour aller combler le quai qui est en cours de construction.

Michel BOTELLA – AHQSB

En ce qui nous concerne, je souhaiterais revenir sur 3 points :

- l'accident maritime du remorqueur,
- le déversement d'acide sulfurique,
- le déchargement polluant de minerai.

Monsieur le Commandant, nous attendons les informations à venir sur les accidents.

Eric HAUSSER – Commandant Port de Bayonne

Pour l'instant, l'enquête est en cours. Le bureau d'enquête sur les accidents de mer n'a pas donné de réponse. Elle sera mise en ligne sur le site internet. <https://www.bea-mer.developpement-durable.gouv.fr/>. Je la transmettrai au SPPPI à réception.

Michel BOTELLA – AHQSB

Nous appelons à la vigilance, à la formation des personnels pour la sécurité de tous.

Eric HAUSSER – Commandant Port de Bayonne

Nous avons les mêmes préoccupations.

Michel BOTELLA – AHQSB

Nous alertons également sur le déversement d'acide sulfurique. Le Maire d'Anglet affirme que seulement quelques litres ont été déversés. Si l'on en croit les données du dossier soumis à enquête publique, le débit de refoulement du navire serait de l'ordre de 100000 l/h.

Je maintiens qu'une personne a été éclaboussée lors de cet accident.

Eric HAUSSER – Commandant Port de Bayonne

Une conduite souple a cédé. Les services sont intervenus et le navire a stoppé immédiatement. On a mis en place des mesures de protection pour poursuivre le dépotage. On a procédé au vidage de la cuve de rétention. Un plan d'action a été mis en place avec Timac Agro et le manutentionnaire. On s'est rencontré sur le terrain le lendemain de l'accident. Aucune information ne nous a été remontée sur cette personne. Le plan d'action a été validé pour terminer le dépotage sans aucun problème.

Michel BOTELLA – AHQSB

J'avais dispensé une formation chez LBC à la demande de ELF à laquelle avait participé l'ensemble des partenaires de l'activité y compris un gendarme. Il en était ressorti la demande par les travailleurs d'un bras de déchargement pour l'acide. La CCI disposait d'un tel équipement qu'elle a ferrailé par manque d'activité. On peut s'interroger sur la prise en compte de observations des travailleurs.

Eric HAUSSER – Commandant Port de Bayonne

Il y a des CHSCT au sein de chaque entreprise, qui peuvent répondre à ces questions. Au niveau de la réglementation, les conduites sont conformes. Au niveau du plan de déchargement des navires, tout est conforme également.

Mallory CHOUPAY – TIMAC AGRO

Notre entreprise est en recherche permanente d'une amélioration continue notamment sur les équipements. Cette amélioration n'est pas à l'ordre du jour. Elle n'a pas été remontée dans les divers échanges suite à cette incident. On a des procédures en cas d'incident. On a pu les mettre en œuvre efficacement à cette occasion.

Michel BOTELLA – AHQSB

Les travailleurs de SOTRAMAB ont refusé de reprendre le travail sur ce flexible. Etes-vous au courant ?

Eric HAUSSER – Commandant Port de Bayonne

Ce n'est pas vrai puisque le dépotage a eu lieu. Ils ont demandé des garanties qu'ils ont obtenues et ils ont poursuivi le dépotage.

Freddy LAJUSTICIA – CCI Bayonne Pays Basque

Le SPPPI n'est peut-être pas le lieu de traitement de la gestion de la sécurité sur le port. La CCI et chaque industriel s'en occupent. De plus, au-delà des aspects réglementaires, nous avons un CHSCT qui réunit tous les acteurs et qui nous permet de traiter toutes ces questions. Bien sûr, on doit parler des incidents mais on ne peut pas tout régler ici.

Michel BOTELLA – AHQSB

Je crois au contraire que le SPPPI a toute légitimité car on parle bien de risque tel qu'il est prévu à la définition de ces organes de concertation. C'est important qu'on puisse en parler car ces sujets inquiètent les populations.

J'ai un témoin qui est venu sur le lieu de l'accident.

M. BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Nous avons également demandé des réponses. Il me semble qu'elles ont été apportées. Je vous propose que vous puissiez poursuivre après la réunion.

Michel BOTELLA – AHQSB

Nous avons également le sujet des déchargements de minerai.

Valérie BEDERE – SPPPI Estuaire Adour

Sur ces sujets récurrents, nous proposons de travailler en GT thématique afin d'aller au fond avec les parties concernées, certaines n'étant pas présentes en SPPPI et certains membres du SPPPI n'étant pas concernés.

Michel BOTELLA – AHQSB

J'ai en main le dernier rapport du Ministère de l'environnement sur la conformité des stations de traitement des eaux usées. VOIR PJ. On peut y voir que Pau et Orthez ne sont pas conformes. En 2023, c'est inadmissible. Nous maintenons la demande de réseau de mesure de la qualité des eaux. Nous ne pouvons nous satisfaire de la réponse « ce n'est pas prévu » en face de cette demande et des enjeux environnementaux et sanitaires.

Valérie BEDERE – SPPPI Estuaire Adour

Nous relayons vos demandes et le tableau sera réexaminé à chaque séance.

Christian BILHERE – ANGLETT VERT OCEAN

Nous demandons que les sous-préfets soient présents aux plénières.

Valérie BEDERE – SPPPI Estuaire Adour

L'absence de ce jour est liée à un cas de force majeure. Les sous-préfets sont, en principe, l'un ou l'autre, présents aux plénières.

M. BERGE – Région Nouvelle-Aquitaine

Il est extrêmement rare que le sous-préfet de Bayonne ne soit pas présent à la plénière.

Eric HAUSSER – Commandant Port de Bayonne

De mon côté, l'exigence de ma présence au bureau ou en plénière ne sera pas prise en compte. Je me rendrai à ces rendez-vous en fonction de mes possibilités et contraintes..

Valérie BEDERE – SPPPI Estuaire Adour

La demande de M. BOTELLA, que je vous ai relayée, portait sur votre présence en plénière notamment pour ces questions de sécurité.

L'ordre du jour étant épuisé, je vous indique les deux dates à venir pour les membres concernés :

- CSS ALKION TERMINAL BAYONNE le 1<sup>er</sup> décembre.
- CSS CELSA France le 8 décembre.

Je vous remercie et je vous souhaite une excellente journée.